

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CORREZE

REGISTRE D'ENQUÊTE ÉLECTRONIQUE

relatif :

à l'enquête publique sur le projet présenté par la société
ENGIE PV L'EMPEREUR, filiale de la société
ENGIE GREEN FRANCE, relatif à la création d'une
centrale solaire au sol sur des terrains situés au lieu-dit
« Le Fraysse », sur la commune d'Ussel.

Date de mise à jour : 19 septembre 2018 (10:46)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet de centrale solaire de l'Empereur

De : "j.jemin"

Date : 17/09/2018 15:50

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Le GMHL souhaite faire part des remarques suivantes dans le cadre du projet porté par ENGIE GREEN FRANCE sur la Zac de l'empereur sur la commune d'USSEL :

D'une façon générale, l'installation d'une centrale photovoltaïque doit éviter la destruction des habitats d'espèces protégées et mettre tout en œuvre pour éviter/empêcher la destruction des individus (sous peine de devoir entreprendre une démarche de demande de dérogation de destruction d'espèce protégée). Aussi, il est fortement conseillé à l'exploitant d'intégrer cette installation dans le paysage et les milieux existants, mais aussi d'entreprendre des travaux et des aménagements pour renforcer la biodiversité du site.

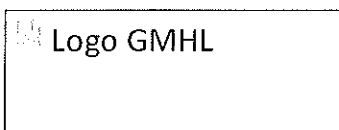
Le maître d'ouvrage doit s'inscrire dans la logique ERC rappelée dans le présent rapport et doit mettre en œuvre les principes des politiques publiques en matière de préservation du patrimoine naturel (corridor, zones réservoirs, etc.). Le GMHL se doit également de souligner que ces installations photovoltaïque en milieu naturel, bien que prenant en compte les aspects environnementaux et contribuant au développement d'une énergie plus vertueuse, restent impactantes pour l'environnement et contribue à son artificialisation. De fait, et tant que faire se peut, ce type d'installation doit être dirigé sur des zones déjà artificialisées et/ou sur du bâti existant. Le projet se situe sur une zone naturelle ce qui est d'autant plus dommageable qu'il existe à proximité des parcelles artificialisées situées dans la zone d'activité de l'empereur qui peuvent faire l'objet d'une telle installation.

Cordialement

Pour le GMHL,

--

--



Julien JEMIN

Directeur

-
Pôle Nature Limousin
ZA du Moulin Cheyroux
87 700 Aixe sur Vienne

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet de centrale solaire de l'Empereur

De : Sophie Morin Feyssac

Date : 19/09/2018 10:46

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je réagis au projet de centrale solaire.

Je ne comprends pas pourquoi un tel site est implanté si proche des habitations et de manière si visible.

Par ailleurs je m'interroge sur la nécessité d'une tel projet et sur l'opportunité laissée un grand groupe quand il existe tant de défis plus importants pour notre région.

Sophie Morin